

# SIAVA



Syndicat Intercommunal  
d'Assainissement  
de la Vallée de l'Auzon

**SIÈGE SOCIAL : Mairie de Cournon  
63800 COURNON D'AUVERGNE**

**Tél. 04.73.69.90.27**

**Fax 04.73.69.90.44**

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE L'AUZON**

*Application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales*

---

## **RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNÉE 2019**

---

## **1 – CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC**

### **1.1 – Organisation administrative du service**

Le SIA de la Vallée de l'Auzon regroupe les communes de CHANONAT, COURNON-D'AUVERGNE, LA ROCHE-BLANCHE, LE CENDRE, LE CREST, ORCET, ROMAGNAT (Opme) et SAINT-GENES-CHAMPANELLE ainsi que les communes de LA ROCHE NOIRE, PERIGNAT ES ALLIER et SAINT GEORGES ES ALLIER adhérentes au SIVOM de l'Albaret.

### **1.2 – Conditions d'exploitation du service**

Le service est exploité en régie directe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les prestations suivantes sont externalisées par marchés de prestation de service :

- transport, compostage et épandage des boues : Ecovert BOILON
- curage hydrodynamique des réseaux et ouvrages : SARP Centre Est
- analyses réglementaires : Laboratoire TERANA
- fourniture de réactifs : LHOIST (chaux), SNF (polymère) et CALDIC (produits chimiques)
- fourniture de pompes et agitateurs : SEEM

### **1.3 – Nombre d'abonnés et volumes facturés**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il n'y a plus de facturation aux abonnés par le délégataire du syndicat. Le SIA de la Vallée de l'Auzon ne facture qu'aux deux industriels ayant une convention de rejet spécifique pour rejet au réseau syndical : la Société Laitière des Volcans d'Auvergne et l'INRA de Theix.

La facturation de la Société Laitière des Volcans d'Auvergne s'effectue en fonction de la charge de pollution rejetée dans le réseau du SIAVA : mesures de débit et de pollution journalières.

La facturation de l'INRA s'effectue en fonction des volumes d'eau potable consommés sur la partie raccordée (hors exploitation agricole).

### **1.4 – Description des ouvrages du service**

#### **\* Usine de dépollution de la Ribeyre**

Type : Traitement biologique par boues activées

Année de mise en service : 2007 (file 1) et 2008 (file 2)

Commune d'implantation : Cournon d'Auvergne

Lieu-dit : La Ribeyre

Capacité nominale : 51 066 Equivalent habitant

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Capacité	3 064 kg/j	6 473 kg/j	3 828 kg/j	594 kg/j	649 kg/j	182 kg/j	13 526 m <sup>3</sup> /j

#### **Filières de traitement :**

##### **\* Traitement des eaux**

- Dégrillage des effluents, compactage et mise en benne des refus
- Dégraissage et dessablage des effluents sur deux files. Traitement biologique des graisses in-situ, lavage des sables
- Relèvement des effluents vers les bassins d'aération avec lissage du débit en entrée afin de limiter les débits hydrauliques sur les clarificateurs. Les excédents sont stockés dans un bassin d'orage et repris en fonction du débit entrant.
- Traitement biologique des effluents par aération dans deux bassins. Traitement des nitrates par syncopage de l'aération. Traitement du phosphore dans deux zones anaérobies.
- Décantation dans deux décanteurs sucés.

\* Traitement des boues

- Extraction et déshydratation des boues à 28% de siccité avec apport de polymère sur tables d'égouttage et polymère, chaux et chlorure ferrique sur filtres presse. Evacuation des boues dans des bennes étanches fermées vers centre de compostage.

\* Traitement de l'air

- Traitement des odeurs sur désodorisation par lavage chimique sur trois tours.

\* **Réseau syndical**

- Collecteur syndical de 27,88 km
- Nombre de regards : 540
- Nombre de déversoirs d'orage : 6
- Bassin de premier flot d'orage du Crest de 400 m<sup>3</sup>
- Bassin de premier flot d'orage de La Roche Blanche de 700 m<sup>3</sup>
- Poste de refoulement de Pérignat sur Allier

**2 – INDICATEURS TECHNIQUES**

\* **Charges reçues à l'usine**

Volumes reçus :	3 154 062 m <sup>3</sup> /an.
Volumes traités :	3 154 062 m <sup>3</sup> /an soit 8 641 m <sup>3</sup> /jour.
Volume by-pass général :	0 m <sup>3</sup> /an.
Volume trop-plein bassin d'orage :	2 353 m <sup>3</sup> /an.

\* **Traitement des eaux usées**

Définition des paramètres :

- DBO5 : Demande biochimique en oxygène après 5 jours
- DCO : Demande chimique en oxygène
- MES : Matière en suspension après centrifugation et séchage à 105 °C
- NTK : Azote total Kjeldhal (azote organique + NH<sub>4</sub><sup>+</sup>)
- NGL : Azote global (NKT + NO<sub>2</sub> + NO<sub>3</sub>)
- PT : Phosphore total

Capacité, charge et efficacité du traitement	Paramètres (auto-contrôle 2019)						
	Débit	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	PT
Capacité nominale	13 526 m <sup>3</sup> /j	3 064 kg/j	6 473 kg/j	3 828 kg/j	594 kg/j	649 kg/j	182 kg/j
Charge moyenne reçue	8 646 m <sup>3</sup> /j	1 318 kg/j	3 393 kg/j	1 348 kg/j	487 kg/j	492 kg/j	61 kg/j
Charge moyenne sortie	8 646 m <sup>3</sup> /j	18 kg/j	233 kg/j	25 kg/j	28 kg/j	45 kg/j	7 kg/j
Concentration moyenne sortie		2 mg/l	27 mg/l	2,9 mg/l	3,1 mg/l	5 mg/l	0,8 mg/l
Rendement épuratoire		99 %	93 %	95 %	94 %	91 %	88 %
Objectif de rejet arrêté préfectoral 11/06/12		14 mg/l 96 %	71 mg/l 91 %	35 mg/l 90 %		15 mg/l 75 %	2 mg/l 85 %

En 2019, nous constatons 100 % de conformité sur le programme d'autocontrôle.

\* **Boues d'épuration**

Station d'épuration de la Ribeyre	Volume brut de boues évacué [tonnes/an] avec réactifs	Tonnage de boues évacuées [tMS/an]* avec réactifs	Tonnage de boues évacuées [tMS/an]* hors réactifs	Teneur en matière sèche
2019	2 518	604	554	24 %

\* tMS/an : tonne de matière sèche par an

Les réactifs correspondent à la chaux nécessaire à la déshydratation des boues (50 tonnes en 2019).

Les 2 518 tonnes de boues ont été totalement évacuées en compostage sur le site d'Ecovert Boilon.  
 Les 1 170 tonnes de compost de boues normé ont ensuite été épandues sur les terres agricoles du plan d'épandage validé par l'arrêté préfectoral n° 09/01389 du 15 mai 2009.

Station d'épuration de la Ribeyre	Epandage agricole	CET de Puy Long
2019	2 518 tonnes (100%)	0 tonnes (0%)

**\* Indicateurs de performance**

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux (cf Arrêté du 02 décembre 2013)**

	Libellé	Points	Oui	Non
<b>A</b>	Existence d'un plan du réseau couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de collecte	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mise à jour du plan au moins annuelle	5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Validation Partie A : Plan des réseaux</b>	<b>15</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>B</b>	Existence d'un inventaire des réseaux avec mise à jour annuelle	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Information sur les matériaux et diamètres sur au moins 95% du linéaire total	5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Information sur les dates ou périodes de pose sur au moins 95% du linéaire total	15	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Validation Partie B : Inventaire des réseaux</b>	<b>30</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>C</b>	Information géographique précisant l'altitude des canalisations sur au moins 95% du linéaire total	15	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Localisation et description des ouvrages annexes	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mise à jour du plan au moins annuelle de l'inventaire électromécanique	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mention du nombre de branchements par tronçon	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Localisation des interventions et travaux réalisés par tronçon	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Programme pluriannuel de travaux	0	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<b>Validation Partie C : Informations complémentaires</b>	<b>65</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>110/120</b>		

**Epandage des boues en agriculture (cf. §2 de l'annexe IV de l'arrêté du 21 décembre 2007)**

Actions	Oui	Non
Tenue à jour d'un cahier d'épandage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'épandage des boues a provoqué des ruissellements de boues	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Existence d'un plan d'épandage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en évidence par le cahier d'épandage d'apports respectant les <u>quantités prescrites</u> par le plan d'épandage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en évidence par le cahier d'épandage d'apports respectant les <u>périodes prescrites</u> par le plan d'épandage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existence d'un stockage des boues avant épandage suffisant et adapté au vu du plan d'épandage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en évidence par le cahier d'épandage des <u>pratiques conformes aux prescriptions</u> du plan d'épandage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**\* Perspectives d'évolutions du service**

Renouvellement de la canalisation intercommunale sous l'A75 en 2020.  
 Renouvellement de la canalisation de refoulement située sur le pont de Cournon lors des travaux programmés par le Conseil Départemental.  
 Aménagement de seuils sur les traversées de canalisations dans l'Auzon.

### **3 - INDICATEURS FINANCIERS**

#### **3.1 - Prix de l'assainissement**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il n'y a plus de facturation aux abonnés par le délégataire du syndicat. Le prix de l'assainissement syndical est intégré à la facture de la collecte par les collectivités adhérentes.

#### **3.2 - Recettes d'exploitation 2019**

- Produits financier	0,00 €
- Facturation SLVA	127 252,22 €
- Facturation INRA	3 708,46 €
- Participation des communes	1 377 000,00 €

Selon délibération du 05 février 2018, la participation des communes se répartit de la façon suivante :

	<b>% Appliqué</b>	<b>Montant</b>
CHANONAT	5,27 %	72 568,00 €
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	63,60 %	875 772,00 €
LA ROCHE BLANCHE	10,78 %	148 441,00 €
LE CREST	3,33 %	45 854,00 €
ORCET	8,71 %	119 937,00 €
SIVOM DE L'ALBARET	8,31 %	114 428,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>1 377 000,00 €</b>

#### **3.3 - Etat de la Dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Répartition par prêteur	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2020	Annuité à payer au cours de l'exercice 2000	Dont	
				Intérêts	Capital
Organismes de droit privé :					
Crédit Local de France	3 200 000,00	1 972 170,93	206 427,91	83 964,05	122 463,86
Agence de l'eau Loire-Bretagne	2 546 000,00	539 866,67	169 733,33	0,00	169 733,33
Crédit Agricole	100 000,00	30 000,00	11 080,00	1 080,00	10 000,00
Organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 846 000,00	2 542 037,60	387 241,24	85 044,05	302 197,19